



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le mardi 20 mai 2025 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

675, rue Green

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser une aire de stationnement en cour avant secondaire ayant une superficie 70% de la cour avant secondaire. Ce qui contrevient aux normes du règlement prévoyant que le stationnement dans les zones publiques est autorisé en cour avant et en cour avant secondaire, mais sur un maximum de 50 % de la superficie de la cour.

Disposition visée: Article 7.8 du *Règlement de zonage 2008-43*.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 20 mai 2025**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 30 avril 2025.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE